

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service Juridique et assurances

Tel : 04.66.30.81.33

Réf : CR/PC/CS/SG/CULT/02/2025

Objet : contrat de coproduction à titre onéreux avec l'association Moto Club Welcome Tout Terrain pour l'organisation d'une manche du Championnat du Monde de Hard Enduro à l'épreuve « 24MX ALES TREM » sur le Pôle Mécanique Alès Cévennes du vendredi 17 au dimanche 19 avril 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté en date du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association Moto Club Welcome Tout Terrain d'organiser une manche du Championnat du Monde de Hard Enduro « 24MX ALESTREM » du vendredi 17 au dimanche 19 avril 2026 sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que l'association Moto Club Welcome Tout Terrain est affiliée à la fédération française de motocyclisme (FFM) et qu'elle est, à ce titre, habilitée à organiser des compétitions,

Considérant qu'au vu de l'intérêt pour le développement économique et en soutien à la dynamique culturelle du territoire, Alès Agglomération fait droit à la requête et propose de participer financièrement à l'organisation de cet évènement et de conclure un contrat de coproduction avec l'association Moto Club Welcome Tout Terrain,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Un contrat de coproduction sera signé entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Moto Club Welcome Tout Terrain représentée par son président, M. Grégory FLORIN et dont le siège social est situé Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues, en vue de l'organisation d'une manche du Championnat du Monde de Hard Enduro « 24MX ALESTREM » du vendredi 17 au dimanche 19 avril 2026.

ARTICLE 2 :

Dans ce cadre, il est convenu qu'Alès Agglomération verse à l'association Moto Club Welcome Tout Terrain un apport en coproduction de 32 000,00 € TTC (trente-deux mille euros toutes taxes comprises).

L'ensemble des modalités d'organisation de cette épreuve sera détaillé au sein du contrat de coproduction

ARTICLE 3 :

Le contrat de coproduction commencera à courir à compter de sa signature et jusqu'à la fin de l'événement, sauf dissolution anticipée.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 20 JAN. 2026

Le président
Christophe RIVENQ



\$24